

payer des intérêts, automatiquement, ce sont les dettes qui s'accumulent.

En vertu du régime actuel, les gouvernements empruntent de l'argent et paient des montants d'intérêt élevés pour bâtir des écoles, des routes, des ponts, des trottoirs, etc. Ceci est un non-sens et une stupidité.

Quoi faire, alors? On se demande cela, mais les créditistes le disent depuis au delà de vingt ans, c'est-à-dire que le gouvernement fédéral, par l'entremise de la Banque du Canada, devrait mettre au service des gouvernements provinciaux, des municipalités et des commissions scolaires, l'argent nécessaire pour permettre à ces corps publics de pouvoir se procurer les capitaux nécessaires à un coût raisonnable d'administration, soit environ 1 ou 1½ p. 100 pour pouvoir réaliser des entreprises de capital public.

Pourquoi, par exemple, une ville qui a besoin de trottoirs a-t-elle besoin de faire un emprunt à un taux d'intérêt élevé pour financer ses trottoirs, de vendre des obligations municipales, de payer des frais de courtage pour avoir du capital privé provenant de particuliers, alors qu'elle l'investit dans la construction de trottoirs qui serviront à tout le monde?

En empruntant ainsi du capital privé provenant d'individus pour l'investir dans les secteurs publics, cette municipalité se trouve automatiquement à réduire les avantages aux entreprises privées pour autant de capital privé investi dans les travaux publics.

Pourquoi une municipalité, une ville, par exemple, qui a besoin, disons, d'une somme de \$100,000 pour bâtir des trottoirs ne pourrait-elle pas emprunter cet argent à la Banque du Canada, au coût d'administration, je le répète, de 1 ou 1½ p. 100, pour financer les dépenses occasionnées par la construction de trottoirs, et que les contribuables de la municipalité pourraient rembourser par leurs taxes, selon la dépréciation annuelle des trottoirs? Si une municipalité, par exemple, dépense \$100,000 pour la construction de trottoirs dans un an, et si ces trottoirs sont bons pour vingt ans, d'après les ingénieurs, les citoyens de cette municipalité devraient payer \$5,000 par année en taxes, en remboursement du capital emprunté pour construire les trottoirs. Si ces trottoirs s'usent, se déprécient, se dévaluent au rythme de 5 p. 100 par année, les citoyens de la municipalité n'ont pas de raison de payer plus que 5 p. 100 par année en remboursement du capital. Dans vingt ans, les citoyens de cette municipalité auront donc fini de payer les trottoirs et ils n'auraient pas eu à payer, sous forme d'intérêt, deux, trois et même quatre fois la valeur des trottoirs, pour devoir encore, au bout de vingt ans, tout le capital original, comme c'est le cas sous le régime actuel.

[M. Dionne.]

S'il est admis qu'une somme de \$100,000 investie pour construire des trottoirs en 1964 ne peut pas produire \$250,000 dans vingt ans, pourquoi obliger les citoyens d'une municipalité à payer \$250,000, alors qu'ils n'ont toujours que \$100,000, représentant la valeur des trottoirs construits? Ceci n'est qu'une simple règle d'arithmétique. Pourquoi obliger à payer deux fois et demie, en intérêt seulement, ce que les citoyens d'une municipalité n'ont reçu qu'une fois? Si, en 1964, en vertu du régime actuel, une municipalité avait amélioré ses services en construisant, à un coût de \$100,000, des trottoirs dont elle avait besoin et qu'elle pouvait faire construire parce qu'elle avait à sa disposition la main-d'œuvre et tous les matériaux nécessaires, pourquoi cette municipalité devrait-elle s'engager à payer, dans vingt ans, \$250,000 en intérêt seulement, soit deux fois et demie la valeur des trottoirs et celle de la mise de fonds originale? Cet exemple peut s'appliquer à n'importe quelle construction d'édifices publics, de routes, de ponts, bref, de tout ce qui sert au public.

Les créditistes proposent, comme suggestion, que la Banque du Canada avance l'argent nécessaire à la municipalité pour la construction des trottoirs; ce faisant, les citoyens de cette municipalité rembourseraient la Banque du Canada selon la dépréciation des trottoirs, selon l'usure des trottoirs. C'est cela le Crédit social: Mettre l'argent en circulation quand on bâtit la richesse et retirer l'argent de la circulation quand la richesse se trouve détruite par l'usure des trottoirs, l'usure des ponts, l'usure des routes, par la dépréciation.

M. Latulippe: Pas d'inflation!

M. Dionne: Monsieur le président, ceux qui sont habitués à répéter ce qu'ils entendent dire, plutôt que de chercher une solution applicable, pourront sans doute voir de l'inflation là-dedans.

Il faut mettre l'argent en circulation quand on bâtit les trottoirs, les routes, les ponts ou les édifices publics et retirer l'argent de la circulation selon la dépréciation. De cette façon, on rendra financièrement possible ce qui est physiquement réalisable.

Les trottoirs ou toutes dépenses de l'ordre du capital public ne rapportent pas de profit à personne, en ce sens qu'ils ne profitent pas à personne en particulier, étant donné que les travaux publics profitent à tout le monde, pourquoi le public n'a-t-il pas un système de financement qui l'empêche de se voler lui-même ou de se faire voler, c'est-à-dire en vertu duquel il n'est pas obligé de payer trois ou quatre fois la valeur, car un mille d'égout construit en 1964 ne produit pas trois milles d'égout dans vingt ans, soit en 1984. Alors, pourquoi devons-nous payer financièrement